

Paris, le 26 février 2019

Communiqué de presse

L'Anses et le Cirad renforcent leur collaboration scientifique au service d'une seule santé

A l'occasion du Salon International de l'Agriculture, Roger Genet, directeur général de l'Anses, et Michel Eddi, président-directeur général du Cirad, ont signé ce jour une convention cadre de partenariat pour une durée de cinq ans. Les deux organismes renforcent ainsi leurs nombreuses collaborations déjà existantes en faveur d'une meilleure connaissance des agents pathogènes et ravageurs ainsi que de leurs vecteurs dans les domaines de la santé animale, de la santé végétale et de l'alimentation.

Au vu de la complémentarité de leurs missions, l'Anses et le Cirad ont développé de longue date de nombreux partenariats notamment à travers des projets de recherche communs ainsi que des collaborations d'expertise dans les domaines de la santé végétale et de la santé animale. Dans un contexte de forte mobilisation de l'ensemble des acteurs en faveur du développement de modèles de production et d'alimentation durables, l'Anses et le Cirad ont décidé d'unir davantage leurs compétences scientifiques dans les domaines à fort enjeu sanitaire.

Ainsi, la convention cadre de partenariat, signée ce jour, vise à mutualiser leurs actions de recherche et d'expertise afin de mieux connaître, identifier et suivre les dangers en matière de santé animale, santé végétale et d'alimentation.

Ce partenariat se concrétisera à travers de nombreux travaux collaboratifs ayant pour objectifs de :

- Caractériser les agents pathogènes et organismes nuisibles (pathogénicité, virulence, résistance, barrière d'espèce et pouvoir toxogène...)
- Développer des méthodes permettant leur suivi et leur surveillance épidémiologique
- Collaborer sur la veille sanitaire internationale au sein des plateformes nationales d'épidémiosurveillance en santé animale et santé végétale
- Développer les connaissances et outils pour l'identification et la caractérisation des vecteurs et ravageurs (transmission, résistances...) en santé animale, végétale et humaine et leur surveillance
- Contribuer aux travaux et initiatives visant à réduire l'usage des antibiotiques en élevage
- Préserver la diversité et valoriser les ressources biologiques

Le partenariat Cirad-Anses se traduira notamment par la réalisation conjointe d'études ou d'expertises, le cofinancement des thèses, la conduite de projets de recherche, l'échange de bonnes pratiques et des travaux communs pour la définition de méthodologies de référence ou de surveillance ou encore la production et la mise à disposition de données et de matériels biologiques.

Ces différents axes de collaboration témoignent de l'engagement commun des deux acteurs en faveur d'une agriculture et d'un système sanitaire durables, au bénéfice d'une seule santé, à l'interface entre les Hommes, les animaux et les écosystèmes.

A propos du Cirad

Le Cirad est l'organisme français de recherche agronomique et de coopération internationale pour le développement durable des régions tropicales et méditerranéennes. Il produit et transmet, en partenariat avec les pays du Sud et en outre-mer français, de nouvelles connaissances, pour accompagner leur développement par l'agriculture. Par son action de recherche et de formation, il contribue à résoudre des questions au cœur des grands enjeux mondiaux : changement climatique, transition agro-écologique, préservation de la biodiversité, de la santé dans une approche « One Health », développement des territoires ruraux et systèmes alimentaires durables.

A propos de l'Anses

L'Anses a pour rôle central d'évaluer les risques sanitaires afin d'éclairer l'action publique dans les domaines de l'alimentation, de l'environnement, du travail, de la santé et du bien-être des animaux et de la santé des végétaux. Par ses missions d'expertise, de recherche, de veille et de surveillance, elle intervient sur les dangers biologiques et chimiques qui peuvent affecter la santé animale, la santé végétale et la sécurité sanitaire des aliments. Ses avis et recommandations, systématiquement rendus publics, contribuent à éclairer la décision et nourrir le débat public.

Contacts presse :

Anses : 01 49 77 13 77 / 22 26 - presse@anses.fr

Cirad : 07 88 46 82 85 – presse@cirad.fr